

Juillet 2002

Volume 1, Numéro 2

Express



Le feuillet

Bulletin d'information du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement

Certification en eau potable

Les grandes lignes du programme d'apprentissage

Nos coordonnées
Téléphone : 514-987-6683
Télécopieur : 514-987-3063
Courriel : info@csmoe.org

Le Règlement révisé sur la qualité de l'eau potable impose de nouvelles exigences en matière de qualification de la main-d'œuvre. Le respect de ces exigences oblige les opérateurs en eau potable à obtenir la qualification nécessaire à l'exercice de leur métier. En juin 2004, toute personne en charge du fonctionnement d'une installation de captage des eaux, d'une installation de filtration ou de désinfection de ces eaux et d'un système de distribution devra posséder un DEC ou un DEP en assainissement ou en traitement des eaux de consommation ou une certification d'Emploi-Québec.

Emploi-Québec et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement élaborent actuellement le programme d'apprentissage en milieu de travail devant conduire à la certification des opérateurs en eau potable. Ce travail est réalisé avec la participation de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, de la Confédération des syndicats nationaux, de représentants des ministères de l'Environnement, des Affaires municipales et de la Métropole, de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, de l'Association des directeurs municipaux du Québec, et des représentants du secteur privé et associatif.

Cette démarche vise à qualifier l'opérateur en eau potable. L'apprentissage, basé sur une démarche volontaire des employeurs, sera individualisé et tiendra compte du rythme d'apprentissage de chaque employé. Elle se fera principalement sur le lieu de travail, par compagnonnage.

L'apprentissage portera sur un ensemble de compétences et d'attitudes à avoir dans le travail quotidien et dans les situations d'urgence.

Cette démarche de qualification contiendra 3 grandes étapes. L'opérateur se verra d'abord

reconnaître les compétences existantes, au besoin il se verra proposer un plan individualisé pour développer les compétences manquantes, puis il recevra la certification d'Emploi-Québec.

Les outils d'apprentissage et de développement des compétences seront déployés durant l'automne 2002 dans une première région. La démarche sera ensuite étendue à l'ensemble de la province. En juin 2004, tout opérateur en poste, ne possédant pas un DEP ou un DEC en assainissement ou en traitement des eaux de consommation, devra avoir obligatoirement obtenu la certification d'Emploi-Québec.

Mais plus qu'une certification, le programme d'apprentissage contribuera à la reconnaissance d'un métier méconnu, cependant indispensable au bien de tous, celui d'opérateur en eau potable.

Les détails de la mise en œuvre sur le terrain des outils d'apprentissage seront diffusés au cours des prochaines semaines.

Nouveau service au CSMOE

En ligne : 60 programmes de formation et 40 métiers en environnement

Sont en ligne, un répertoire des programmes de formation en environnement offert par les établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec, de même qu'une description de métiers spécialisés dans le domaine.

Les internautes peuvent s'informer sur les objectifs des programmes de formation, identifier les établissements offrant ces programmes et prospecter des métiers de l'environnement et les employeurs potentiels.

La section *Formation et emploi* du site Internet est utile pour :

- les personnes souhaitant s'orienter vers le secteur de l'environnement,
- les personnes en emploi et intéressées par une spécialisation en environnement,
- les employeurs voulant dresser le profil du candidat à embaucher.

BONNE VACANCES À TOUS !

Retrouvez-nous sur notre site Web !

<http://www.csmoe.org/>

Appuyé par

Emploi Québec